

Coordonnées du chasseur :

Enquête - SAISON 2017/2018 Prélèvements de Limicoles sur le DPM

La connaissance des tableaux de chasse des limicoles constitue un des piliers de la défense de leur chasse, en particulier pour les espèces faisant l'objet d'un plan de gestion européen.

Depuis le dernier renouvellement des baux de chasse sur le DPM, la transmission de vos prélèvements de limicoles réalisés sur le DPM quel que soit le mode de chasse pratiqué, est désormais **obligatoire**.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, il est possible de chasser la Bernache du Canada, mais le retour des prélèvements est également **obligatoire**.

Ainsi, veuillez noter sur ce formulaire tous les prélèvements de limicoles et de bernache du Canada effectués sur le territoire de l'ACM.

En fin de saison de chasse, **retournez ce document complété AU PLUS TARD LE 30 / 04 / 2018, lors de l'assemblée générale de l'ACM ou par courrier/email** (voir coordonnées dans l'encadré ci-dessous).

Le traitement de cette enquête est anonyme.

Chasseur n° _____

ACM (initiales) : _ _

Limicoles	Quantité prélevée au cours de la saison de chasse 2017/2018
Huîtrier pie	
Courlis corlieu	
Courlis cendré	
Bécasseau maubèche	
Pluvier doré	
Pluvier argenté	
Chevalier aboyeur	
Chevalier gambette	
Chevalier combattant	
Chevalier arlequin	
Barge rousse	
Barge à queue noire	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Bécassine des marais	
Bécassine sourde	
Vanneau huppé	

Espèces envahissantes	Quantité prélevée
Bernache du Canada	

Le retour de cette FICHE à l'ACM constitue une déclaration sur l'honneur des prélèvements de limicoles et bernache du Canada réalisés sur le territoire de l'ACM.

Pour tout renseignement contacter :

Email :

Téléphone :